

N/REF : 26/02/2026 16H00 C:011099 I:17827

SARL BAM

V/Appel du Jeudi 26/02/2026 a 16H00

**24 RUE DE SAINT MALO
35000 RENNES**

IMMEUBLE : JABASS
24 RUE DE SAINT MALO
35000 RENNES

Rennes, le 05 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 24 RUE DE SAINT MALO - JABASS 06 32 21 79 15

MOTIF : DÉBOUCHAGE ET PASSAGE CAMÉRA

Donneur d'ordre : M. M MESLEMANI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

INTERVENTION DU 02/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
PASSAGE CAMERA DANS LE RESEAU EAUX USÉES
CONSTAT : AUCUNE ANOMALIE CONSTATÉE, BON ÉCOULEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 02/03/26 a 19H55 M. M MESLEMANI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique
Vérification du bon écoulement du réseau.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ft	Inspection Caméra + Dép	1	200,00	300,00
TOTAL H.T.					300,00
T.V.A. a 20,00%					60,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>360,00</u>

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.